



**Extrait du registre des décisions  
de la Communauté de communes**

**N° 2023\_012**

SL/DP

**Objet :**

**Aménagement de  
locaux pour le Siège  
de la Communauté de  
communes.**

**Lot n° 01 Démolition -  
Gros Œuvre -  
Maçonnerie - VRD.**

**Avenant n° 01.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20\_07\_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,  
Vu l'attribution du Lot n° 1 Démolition – Gros Œuvre – Maçonnerie – VRD à la société Dias Construction,

Considérant les travaux supplémentaires liés au renforcement de la Zone bureau permanence et sanitaire public (OS n°2), au renforcement d'un angle fissuré (OS n° 3), à la modification de la zone du portail et la préparation pour la pose de 12 bornes de recharge pour véhicules électriques (OS n° 4), et à la reprise des pieds des poteaux du parvis (OS n° 5),  
Considérant que ces Ordres de Services, établis par le Maître d'œuvre de l'opération, représentent un total de 26 420,00 € ht, soit 7,76 % du marché initial,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'Avenant n° 1, relatif aux Ordres de services n° 2, 3, 4 et 5, du Lot n° 1 Démolition – Gros Œuvre – Maçonnerie – VRD, attribué à la société Dias Construction.

**Article 2 :** dit que le total du dit Avenant s'élève à 26 420,00 € ht, soit 7,76 % du marché initial.

**Article 3 :** le montant des dépenses est prévu au Budget Principal 2023.

Fait à Epernon, le 1 août 2023

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



**Extrait du registre des décisions  
de la Communauté de communes**

**N° 2023\_013**

SL/DP

**Objet :**

**Aménagement de  
locaux pour le Siège  
de la Communauté de  
communes.**

**Lot n° 06 Menuiseries  
intérieures -  
Occultations.**

**Avenant n° 01.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20\_07\_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Vu l'attribution du Lot n° 6 Menuiseries intérieures - Occultations à la société SAS JPV Bâtiment,

Considérant les travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de menuiseries vitrées intérieures (OS n° 2), et à la fourniture et pose d'armoires en mélaminé blanc (OS n° 3),  
Considérant que ces Ordres de Services, établis par le Maître d'œuvre de l'opération, représentent un total de 4 399,47 € ht, soit 1,88 % du marché initial,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'Avenant n° 1, relatif aux Ordres de service n° 2 et 3, du Lot n° 6 Menuiseries intérieures - Occultations à la société SAS JPV Bâtiment.

**Article 2 :** dit que le total du présent Avenant s'élève à 4 399,47 € ht, soit 1,88 % du marché initial.

**Article 3 :** le montant des dépenses est prévu au Budget Principal 2023.

Fait à Epernon, le 1 août 2023

Le Président,  
Stéphane LEMOINE



**Extrait du registre des décisions  
de la Communauté de communes**

**N° 2023\_014**

SL/DP

**Objet :**

**Aménagement de  
locaux pour le Siège  
de la Communauté de  
communes.**

**Lot n° 09 Serrurerie -  
Métallerie -  
Automatisme.**

**Avenant n° 01.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20\_07\_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,  
Vu l'attribution du Lot n° 9 Serrurerie - Métallerie - Automatisme à la société SARL Dorison,

Considérant les travaux supplémentaires liés aux habillages supplémentaires de poteaux et au changement d'une serrure sur la porte GBT existante (OS n° 2) et aux Enseignes (lettrages supplémentaires OS n° 3),  
Considérant que ces Ordres de Services, établis par le Maître d'œuvre de l'opération, représentent un total de 18 986,77 € ht, soit 5,98 % du marché initial,

**DECIDE**

**Article 1 :** de signer l'Avenant n° 1, relatif aux Ordres de services n° 2 et 3, du Lot n° 9 Serrurerie - Métallerie - Automatisme, attribué à la société à la société SARL Dorison.

**Article 2 :** dit que le total du présent Avenant s'élève à 18 986,77 € ht, soit 5,98 % du marché initial.

**Article 3 :** le montant des dépenses est prévu au Budget Principal 2023.

Fait à Epernon, le 1 août 2023

Le Président,  
Stéphane LEMOINE

